EXTRAIT du REGISTRE

DÉPARTEMENT AIN

des DÉLIBÉRATIONS

-=000=-

du CONSEIL MUNICIPAL

2023027

de la COMMUNE de PÉROUGES

Séance du 23 Juin 2023 Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 15 L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois juin à 10h00, le Conseil 15 municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au En exercice: Présents: 13 nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous Votants: 15 la présidence de Monsieur Paul VERNAY, Maire, Date de la convocation 19 JUIN 2023 Date d'affichage Présents : Paul VERNAY, Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, 19/06/2023

Marie-Victoire PASSERAT de la CHAPELLE, Fréderic MALBOS, Maryvonne BOUCHARD, Florence de POUMEYROL, Alain MORGILLO, Eric MEUNIER, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Emilie VAIR, Gérard FLEJOU,

<u>Absents excusés</u>: Christelle **MORTEL** pouvoir à Marlène **BLASQUEZ**, Marie-Victoire DE LA CHAPELLE pouvoir à Jean-Luc **VIBERT**

Madame Florence de POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la Délibération :

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour,

FIXE à 4 le nombre des Adjoints.

REÇU LE

- 7 JUIL. 2023

SOUS-PRÉFECTURE DE BELLEY

La Maire, MICOLAS Nathalie